

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 13 mars 2023 - 17H30

Salle du Conseil Municipal - Mairie de BAHO

Approbation du Compte Rendu de la Séance du 5 Décembre 2022

L'an 2023, le 13 mars à 17h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Baho (66540) sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 2 mars 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Cécile MARGAIL MM. Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Gilles GUILLAUME - Jacques PALACIN - Patrick PASCAL - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Rémi GENIS - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ -
C. C. DES ASPRES	Présent	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et Excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPER	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Pouvoirs : M. Stéphane LODA à M. Max TIBAC - Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Pierre PARRAT

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 066-200087286-20230313-DELIB202303-DE



Publié le 17/03/2023 sur le site internet du SMTBV

3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan

 Tél. : 04 68 35 05 06 - Messagerie : contact-web@bassintet.fr

Siret : 200 087 286 00015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal annexé à la note de présentation aux élus,

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical, qui s'est tenue le 05 décembre 2022, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Joël PACULL.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Comité Syndical du 5 décembre 2022 à 17h30 - Maison des Associations - Saint-Estève (66240).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le 
ID : 066-200087286-20230313-DELIB202303-DE

Publié le 17/03/2023 sur le site internet du SMTBV



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.